

VOS DROITS

LA RETRAITE

Tout le monde en parle... On l'attend, on ne l'attend pas, c'est selon... Mais au fait, pratiquement, on en est où? Dans les prochaines années, vous êtes nombreux à être concernés. Une synthèse des principaux droits (à ce jour!) ne nous semble pas inutile, malgré tout!

Un tableau de synthèse nous semble être le moyen le plus « parlant » pour débroussailler le terrain...

Année de naissance	Age légal de la retraite	Durée de cotisation pour une pension à taux plein (trimestres cotisés et validés)	Durée de cotisation nécessaire pour départ à 60 ans (trimestres "cotisés" uniquement, dont 5 avant 20 ans)
1er sem 1951	60 ans	40 ans 9 mois	
2ème sem 1951	60 ans 4 mois	40 ans 9 mois	
1952	60 ans 9 mois	41 ans	41 ans
1953	61 ans 2 mois	41 ans 3 mois	41 ans et 3 mois
1954	61 ans 7 mois	41 ans 3 mois	41 ans et 3 mois
1955	62 ans	41 ans 6 mois	41 ans et 6 mois
1956	62 ans	41 ans 6 mois	41 ans et 6 mois

Scénario prévu (propositions réforme 2013...)

1957 à 1961	62 ans	41 ans 6 mois	
1962 à 1974	62 ans	42 ans	idem durée de cotisation si
1975 à 1988	62 ans	43 ans	maintien de la mesure
1989 à 1999	62 ans	44 ans	"carrières longues"
2000	62 ans	44 ans 9 mois	

Trimestres cotisés = trimestres travaillés + périodes de service national (max 4 trimestres) + maternité (max 6 trimestres) + maladie ou accident du travail (max 4 trimestres)

Trimestres validés = autres périodes prises en compte mais non cotisées, comme les trimestres générés par les enfants (2 années par enfant à répartir entre les deux parents)

Démarches à effectuer 4 mois avant la date que vous aurez déterminée, auprès de la CRAV (qui vous confirmera votre date), puis auprès de votre organisme de retraite complémentaire en appelant le 0820 200 189. A noter que en ce qui concerne votre complémentaire santé, il existe un accord « Retraité Clemessy » avec Muta-santé. Nous le tenons bien sûr à votre disposition si vous souhaitez en prendre connaissance.



R
E
T
R
A
I
T
E